

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Plantas – 4 place de la Mairie  
05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



<p style="text-align: center;"><b>TARIFS APPLICABLES AU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2026</b> <b>(Délibérations de la Commune de Prunieres n° 2025-53 du 18 décembre 2025 et n°2026-032 du 10 avril 2026)</b></p>
---

## 1- Part fixe : l'abonnement

Le tarif de l'abonnement annuel est de 69,00 € HT par logement. Il est facturé en deux périodes :

- Période Hiver (7 mois) : 40,25 € HT
- Période été (5 mois) : 28,75 € HT

## 2- Part variable : la consommation des usagers

Le tarif qui s'applique à la consommation des usagers est de :

- 0,42 € HT /m<sup>3</sup> en période hiver
- 0,80 € HT / m<sup>3</sup> en période été

## 3- Redevances applicables reversées à l'Agence de l'Eau

- Redevance « Prélèvement de la ressource en eau : 0,0466 € HT/m<sup>3</sup>
- Contre-valeur « Redevance sur la consommation d'eau potable » : 0,39 € HT/m<sup>3</sup>
- Contre-valeur « Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » : 0,045 € HT/m<sup>3</sup>

## 4- Les Prestations et frais

Diverses prestations ou frais peuvent s'appliquer selon la situation de l'utilisateur.

Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement :

- Suite à résiliation ou à la souscription d'un contrat d'abonnement (art. 2.1 et 2.2 du règlement) : 30,00 € HT
- En cas de résiliation par la Commune faute de résiliation active ou défaut de paiement (art.2.2 et 3.7 du règlement) : 60,00 € HT
- En cas d'impossibilité de la relève du compteur (art.3.3 du règlement) : 100,00 € HT
- Pour la mise en eau de votre branchement (art.4.2 du règlement) : 50,00 € HT
- A la demande de l'abonné (art.4.5 du règlement) : 50,00 € HT
- En cas d'infraction au règlement tel que manœuvre sur branchement ou compteur, utilisation de l'eau sans abonnement, utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues au contrat souscrit et nonobstant les éventuelles poursuites judiciaires : 200,00 € HT

Etalonnage de compteur à votre demande (art.5.3 du règlement)

- Par jaugeage : 100,00 € HT
- Sur banc d'essai (à votre charge si le compteur est défectueux : sur devis.

### Pénalités

- Suite à la détérioration d'un compteur par faute de l'utilisateur (déplombé, trafiqué, ouvert, piquage avant compteur ou utilisation frauduleuse du compteur vert, etc.) en plus du coût de remplacement du compteur (art. 5.4) : 500,00 € HT

Contrôle réglementaire des installations privatives de prélèvement (art. 6.2) :

- 1er contrôle : 100,00 € HT
- Contre-visites : 30,00 € HT

<p align="center"><b>TARIFS APPLICABLES AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – Année 2026</b> (Délibération de la Communauté de communes n°2025/270 du 9 décembre 2025)</p>
---

#### **1- Part fixe : l'abonnement**

Le tarif de l'abonnement annuel est de 85,00 € HT par logement. Il est facturé en deux périodes :

- Période Hiver (7 mois) : 49,58 € HT
- Période été (5 mois) : 35,42 € HT

#### **2- Part variable : la consommation des usagers**

Le tarif qui s'applique à la consommation des usagers est de 1,00 € HT/m<sup>3</sup>.

#### **3- Redevances applicables reversées à l'Agence de l'Eau**

- Contre-valeur « Performance des systèmes d'assainissement collectif » : 0,0447 € HT/m<sup>3</sup>.

#### **4- Participation pour le financement de l'assainissement (PFAC)**

- PFAC : 3 000,00 € par logement

#### **5- Prestations**

##### Contrôles :

- Contrôle de branchement neuf : 32,00 € HT
- Contrôle de branchement existant réalisé dans le cadre d'une transaction immobilière : 130,00 € HT
- Contrôle du nombre de logement facturé : 130,00 € HT

##### Désobstruction de branchement

- Intervention de débouchage sur branchement : 334,00 € HT

Pour les autres tarifs applicables des différents services, reportez-vous aux délibérations de chaque structure.

Pour en savoir plus sur l'Agence de l'eau : <https://www.eaurmc.fr/>

Pour connaître la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement par commune et collectivité : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Pour prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024 de Prunières :

[https://www.prunieres.fr/sites/default/files/domaine/prunieres\\_fr/documents/2025-52-rpqs-2024\\_document-final\\_1505719.pdf](https://www.prunieres.fr/sites/default/files/domaine/prunieres_fr/documents/2025-52-rpqs-2024_document-final_1505719.pdf)

Pour s'informer du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2024 de la Communauté de communes de Serre-Ponçon :

<https://www.ccserreponcon.com/competences/assainissement/rend-comptes>